



Audience conciliation saisie remuneration

Par **Joppet73**, le **02/11/2023** à **05:09**

Bonjour je suis convoquée à une audience de conciliation de saisie rémunération je voulais savoir suite à cette audience si pas d accord trouve j avais la possibilité de contester la saisie ou pas,vous en remerciant par avance

Par **Marck.ESP**, le **02/11/2023** à **05:39**

Bienvenue

Impossible de vous dire si cette saisie est contestable, en l'absence de détails sur votre affaire. Si vous faites l'objet d'une saisie sur rémunérations, vous pourrez encore en contester le montant auprès du juge d'instance, ou votre avocat peut s'en charger.